

COMPTE-RENDU de SÉANCE
du
CONSEIL MUNICIPAL
du
VENDREDI 19 FEVRIER 2010

Le dix-neuf février deux mil dix, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze février deux mil dix, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Madame Sylvie BOURINET, Maire.**

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Sylvie BOURINET, Marinette ALIX, Estelle LEMEE, Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON

Messieurs Bruno COURANT, Michel FROGER, Christophe VOLET, Louis BAUSSAN, Jean-Claude POTTIER.

Excusés : M. Patrick MARTIN qui donne son pouvoir à Marinette ALIX.

Yolaine GUILMET qui donne son pouvoir à Michel FROGER.

Jérôme CHERON qui donne son pouvoir à Sylvie BOURINET.

Jean-Luc CHANTEPIE.

Absents : Estella PRODHOMME

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Christophe VOLET est désigné **secrétaire de séance.**

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance du 15 janvier 2010 à l'approbation de l'Assemblée municipale.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 15/01/2010.

Madame le Maire annonce l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour et les questions diverses suivantes :

Points supplémentaires inscrits à l'ordre du jour :

- Exécution anticipée du budget Investissement
- Demandes de subventions DGE
- Demande de local des pompiers

Questions diverses

- Nouvelle date pour l'inauguration du boulodrome
- Organisation des élections régionales
- Mise en place de l'application Aspaspie pour le transfert et la consultation des données comptables avec la Trésorerie
- Rangement
- Compte rendu du Conseil d'école
- Compte rendu de la sortie du Conseil municipal Enfants à l'Assemblée nationale
- Réunion du Comité Mains d'art

1^{ER} OBJET : RESULTAT PROVISoire 2009

Madame le Maire demande à Mme Marinette Alix, adjointe aux Finances, de présenter le résultat financier provisoire de l'année 2009, tel qu'il a été présenté en commission Finances. Ainsi, ce résultat provisoire fait état dans la section Fonctionnement de dépenses réalisées d'un montant de 384 631,66 € (prévisions de 424 687 € au budget primitif 2009) et de recettes réalisées de 418 277,95 € (prévisions de 424 687 €), soit un excédent de 33 646,29 €. Dans la section Investissement, les dépenses réalisées s'élèveraient à 186 168,13 € (prévisions de 197 385 €) pour des recettes réalisées de 129 913 € (prévisions de 197 385 €), soit un déficit de 56 255,13 €. Les restes à réaliser recettes s'élèvent à 67 472 € tandis que les restes à réaliser dépenses sont de 5 831,63 €. Le bilan global 2009 provisoire ferait donc apparaître un excédent de 39 031 €. Ces chiffres demandent à être confirmés par la Trésorerie avec la présentation du compte de gestion 2009.

2° OBJET : EBAUCHE BUDGETAIRE 2010

Madame le Maire demande à Mme Marinette ALIX de présenter à l'Assemblée municipale une ébauche budgétaire pour l'année 2010 telle qu'elle a été élaborée en commission Finances. Cette ébauche inclut les projets suivants : début des travaux rue de Cournon, travaux de voirie, travaux sur des ponts, rénovation de la salle polyvalente, sonorisation de la salle polyvalente, remplacement des huisseries et des radiateurs électriques à la mairie, travaux de gouttières sur divers établissements publics, révision simplifiée du Plan local d'urbanisme et enquête publique, travaux de restauration sur le cours d'eau des Epinais, remplacement des lampadaires rue des Ecoles, réfection du garage attenant au centre de secours, aménagements à l'atelier communal, installation d'une douche dans un logement communal. Ces divers travaux feront l'objet de plusieurs demandes de subventions (DGE, Agence de l'eau, Conseil général, Leader, etc).

3° OBJET : EXECUTION ANTICIPEE DU BUDGET 2010

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits d'investissement de l'exercice précédent, conformément à l'article L1612-1 du Code de gestion des collectivités territoriales en particulier au niveau des chapitres 21 (pour un montant de 15 698 €) et 23 (pour un montant de 17 800 €).

4° OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION DGE

Madame le Maire sollicite l'accord de l'Assemblée municipale pour soumettre à la Sous-Préfecture de Mamers deux demandes de subvention DGE :

1) La première demande de subvention DGE concerne une partie des travaux du projet de la rue de Cournon. Ce projet vise à améliorer la sécurité des piétons, assurer l'accessibilité dans le cadre du Plan d'accessibilité de la voirie (PAVE), assurer un bon écoulement des eaux de ruissellement et embellir la rue. Les travaux concernés par la demande de subvention DGE portent sur l'enfouissement des réseaux souples (électricité et téléphone) et l'éclairage public). Ces travaux sont évalués à 44 500 € HT.

2) La deuxième demande de subvention DGE concerne des travaux à la Mairie en vue de réaliser des économies d'énergie. Il est prévu de remplacer les huisseries par du double vitrage sécurisé et d'installer des radiateurs électriques performants et économes. Ce projet est évalué à 18 502 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire ces dépenses au budget 2010, d'autoriser Madame le Maire à solliciter ces deux subventions auprès de la Sous-Préfecture et de considérer la première demande concernant la rue de Cournon comme prioritaire et la seconde, concernant les travaux à la Mairie, comme secondaire.

5° OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION CTU / PERCHE SARTHOIS

Madame le Maire informe l'Assemblée municipale que le Pays du Perche sarthois n'a retenu aucune des sept demandes de subvention présentées par la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes dans le cadre de l'appel à projets pour le Contrat territorial unique (financé par la Région Pays-de-la Loire via le Syndicat mixte du Pays du Perche sarthois). Au total, seuls 47 projets sur 138 déposés ont été retenus. Le Perche sarthois a écarté tous les petits projets communaux à l'exclusion de ceux concernant le dernier commerce. Aucun projet concernant l'accessibilité n'a été retenu (deux des projets présentés par notre commune concernaient cette question).

6° OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION LEADER / PERCHE SARTHOIS

Madame le Maire informe l'Assemblée municipale que les différents projets soumis au Syndicat du Perche sarthois dans le cadre de l'appel à projets européen Leader 2007-2013 (Financement européen) sont éligibles. Il convient donc de constituer et d'envoyer les dossiers de demandes de subvention. Pour rappel, les projets sont les suivants : rénovation de la salle de sport de l'école, Mains d'art 2010, restauration de la tombe de Mme Hélène Bertaux, rénovation du restaurant scolaire, création d'un centre culturel polyvalent.

7° OBJET : DEMANDE D'EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS

Madame le Maire informe l'Assemblée municipale que le Centre de secours de Saint-Michel souhaiterait pouvoir disposer du garage attenant au Centre de secours afin d'agrandir ses locaux et y installer des vestiaires.

En cas de réponse favorable du Conseil municipal, cette extension nécessiterait quelques travaux, en particulier le remplacement de la porte du garage par une fenêtre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix de mettre ce garage à la disposition du Centre de secours de Saint-Michel et d'engager les travaux nécessaires.

8° OBJET : FACTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire informe l'Assemblée municipale que les tickets de cantine pour les élèves du primaire seront épuisés en avril et qu'il est donc temps d'envisager de passer à la facturation mensuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le système de paiement par tickets jusqu'à la fin de l'année scolaire et donc d'en faire imprimer une petite quantité puis de mettre en place la facturation mensuelle avec possibilité de prélèvement automatique dès la rentrée scolaire 2010-2011.

9° OBJET : QUESTIONS DIVERSES

• **Conseil d'école** : 90 enfants fréquenteront l'école à la rentrée de Pâques. A la rentrée scolaire 2010, les effectifs devraient se situer entre 85 et 90 enfants scolarisés. Le Conseil d'école s'est plaint des allers et venues dans la cour de l'école en dehors du temps scolaire.

• **Nouvelle date pour l'inauguration du boulodrome** : elle aura lieu le 29 mai à 11 h.

• **Organisation des élections régionales** : les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars 2010. Le bureau de vote sera ouvert à l'école et sera tenu par les élus.

• **Services administratifs et comptables** : l'application Aspasia pour le transfert et la consultation des données comptables avec la Trésorerie de Bouloire a été mise en place. Une opération rangement, classement et archivage est en cours.

• **Trésorerie de Bouloire** : M. Trottart succède à Mme Gibelin comme comptable du Trésor.

• **Sortie du Conseil municipal Enfants à l'Assemblée nationale** : la visite a eu lieu le 10 février en présence du Conseil municipal jeunes de Sargé-les-le-Mans. Mme la députée Marietta Karamanli a accueilli les enfants au Palais Bourbon.

• **Comité Mains d'art** : une réunion du comité sera organisée le samedi 27 février à la Mairie. Le conseil municipal est favorable à la création d'une association pour l'organisation de Mains d'art 2010.

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : le vendredi 26 mars à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Madame le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Sylvie BOURINET		Estelle LEMEE	
Bruno COURANT		Jean-Luc CHANTEPIE	
Michel FROGER		Pierrette BUNEL	
Marinette ALIX		Estella PRODHOMME	
Christophe VOLET Secrétaire de séance		Pascale CHAUSSON	
Patrick MARTIN		Jean-Claude POTTIER	
Jérôme CHERON		Yolaine GUILMET	
Louis BAUSSAN			